



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxe d'habitation

Question écrite n° 11917

Texte de la question

M Roger Leron attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur le recouvrement de la taxe d'habitation. Le contribuable se voit notifier le montant de son imposition dans le courant du mois de septembre et s'en acquitte generalement integralement entre le mois d'octobre et le 15 novembre. Pour bon nombre de menages, le debut de l'automne correspond a une periode de frais importants : rentree scolaire, dernier tiers provisionnel pour l'impot sur le revenu. Le paiement est d'ores et deja possible en trois versements, mais la mensualisation est, sans doute, le mode de paiement le moins douloureux. Il l'interroge donc sur la possibilite de son extension a l'ensemble des departements francais.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi no 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalite directe locale prevu en son article 30-I l'institution d'un systeme de paiement mensuel de la taxe d'habitation. Depuis 1982, les contribuables de la region Centre ont ainsi la possibilite de regler leur taxe d'habitation sous forme de prelevements mensuels operes sur un compte de depot, a l'instar de ce qui existe pour l'impot sur le revenu. Or, le taux d'adhesion des contribuables progresse tres lentement : il est passe de 1,29 p 100 en 1983 a 3,45 p 100 en 1989 contre 39,9 p 100 pour l'impot sur le revenu. Des lors que la mensualisation de la taxe d'habitation ne parait pas reellement interesser les contribuables de la region Centre et en raison du cout tres eleve des investissements informatiques qu'elle implique, elle n'a pas ete jusqu'a present etendue a d'autres departements. Toutefois, dans un souci d'amelioration des relations avec le public, une etude est en cours pour apprecier le rapport cout-avantage d'une generalisation progressive du systeme sur tout le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Leron Roger](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11917

Rubrique : Impots locaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1850